



Procès-Verbal

Commission Régionale Sportive Seniors

Réunion du Lundi 03 Juin 2019

Président des Compétitions : M. Yves BEGON.

Présents : MM. Jean-Pierre HERMEL, Eric JOYON, Roland LOUBEYRE

Excusé : M. Claude AURIAC

TABLEAU DES MONTEES ET DESCENTES A LA FIN DE LA SAISON

Il est rappelé aux clubs qu'ils peuvent consulter à tout moment le tableau des montées et descentes intervenant à la fin de la saison 2018-2019, publié à la page 21 des Règlements généraux de la LAuRAFoot (rubrique « Ligue » » puis « statut et règlements ») sur le site internet de la Ligue. Il est précisé que les classements sont publiés à titre provisoire sous réserve des procédures en cours.

INFORMATIONS

- POINTS DE PENALISATION

L'article 64 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot prévoit qu'un retrait de points au classement final sera effectué en fin de saison en fonction du total des points sanctions accumulés en championnat, à l'exception des rencontres de Coupe, par les équipes régionales en cours de saison, en application du barème de points pour la lutte contre la violence, l'antijeu, le comportement antisportif et la fraude.

Les clubs ont la possibilité de connaître la situation actuelle de leurs équipes en formulant une demande par écrit auprès du service compétitions de la Ligue.

- CALENDRIER SPORTIF 2019-2020

Le calendrier sportif de la saison 2019-2020 est publié sur le site internet de la Ligue.

Les clubs sont invités à en prendre connaissance.

DOSSIERS

REGIONAL 3 - Poule C :

- N° 20509.2 : U.S. Saint Flour / U.S. Lignerolles Lavault Sainte Anne (match arrêté du 04/05/2019)

La Commission enregistre la requête formulée par l'U.S. Lignerolles Lavault Sainte Anne suite à son déplacement à Saint Flour et à l'arrêt du déroulement du match, le terrain étant devenu enneigé et impraticable.

En application des dispositions prévues à l'article 25.2.2 des R.G. de la LAuRAFoot, la Commission met à la charge de l'U.S. Saint Flour la somme de 501,14 € (2,30 € x 218 km) correspondant à la moitié de l'indemnité de déplacement due à l'U.S. Lignerolles Lavault.

Régional 3 – Poule D :

* A.S. LAPALISSE / U.S. MARINGUES (match du 02/06/2019) n° 20591.2

Match arrêté par l'arbitre à la 63^{ème} minute de jeu. Dossier transmis à la Commission Régionale de Discipline.

* A.S. DOMPIERRE / A.S. SAINT DIER SAINT JUST (match du 02/06/2019) n° 20592.2

Match arrêté par l'arbitre à la 90^{ème} minute de jeu. Dossier transmis à la Commission Régionale de Discipline.

FORFAITS

Régional 3 – Poule E :

* Match n° 20656.2 du 02 Juin 2019 : **O. SAINT GENIS LAVAL / F.C. TRICASTIN**

La Commission enregistre le forfait du F.C. TRICASTIN et donne match perdu par forfait audit Club avec -1 point pour en reporter le gain de la rencontre à l'équipe adverse (O. SAINT GENIS LAVAL) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) (cf. art. 23.2.2. des Règlements Généraux de la LAuRAFoot).

Régional 3 – Poule H :

* Match n° 20855.2 du 02 Juin 2019 : **U.S. MARJOLAINE MEYZIEU / VALENCE F.C.**

La Commission enregistre le forfait de VALENCE F.C. et donne match perdu par forfait audit Club avec -1 point pour en reporter le gain de la rencontre à l'équipe adverse (U.S. MARJOLAINE MEYZIEU) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) (cf. art. 23.2.2. des Règlements Généraux de la LAuRAFoot).

AMENDES

Forfait : Amende de 200 €

Match n° 20656.2 – R3 Poule E (du 02/06/2019) : F.C. TRICASTIN

Match n° 20855.2 – R3 Poule H (du 02/06/2019) : VALENCE F.C.

Absence de la FMI avant le dimanche 20h00 – Amende de 25 €

Match n° 20462.2 - R3 Poule B (du 02/06/2019) : YTRAC FOOT (2)

Match n° 20789.2 - R3 Poule G (du 02/06/2019) : AIN SUD FOOT (2)

Ces décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de Ligue dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des RG de la F.F.F.

Yves BEGON,

Jean-Pierre HERMEL,

Président des Compétitions

Secrétaire de séance